

RÈGLEMENT



PRÉSENTATION :

L'association DDG63 organise, sur la commune de VOLVIC (Puy De Dôme) une course de VTT de descente (DH) les 5 et 6 juillet 2025. Il s'agit d'une DH semi urbaine, voir le tracé en annexe. La course est nommée L'Urban Déjantée de Volvic.

Les participants doivent stationner leurs véhicules sur le parking prévu à cet effet (voir Annexe : tracé du parcours). Une zone "paddock" est possible sur ce parking des participants (tente, abris pilote, etc).

Le village d'arrivée propose aux participants et aux spectateurs les stands des partenaires et commerçants.

L'ÉPREUVE :

L'épreuve La déjantée de Volvic est ouverte à partir de 13 ans.

Le but de la descente est d'arriver le plus rapidement possible en bas d'une descente sur un parcours fermé et imposé par un couloir de rubalises et de barrières spécialement aménagées pour la discipline (virages, passages techniques, pentes raides, bosses, escaliers, etc).

Pour appréhender le tracé et ses difficultés, les pilotes disposent de reconnaissance du parcours (une reconnaissance à pied) puis d'essais chronométrés et d'une manche de placement avant la course.

A l'issue de la manche de placement des pilotes, l'ordre de départ la course sera établi dans l'ordre inverse (le pilote ayant fait le meilleur temps partira en dernier).

Des navettes seront organisées pour remonter au départ du parcours.

Les frais d'inscription s'établissent à 35€ par participant.

LE TRACÉ :

Le tracé de la course est défini par l'association DDG63 et la commune de Volvic, plusieurs aménagements seront mis en place pour l'évènement (module, rampe de lancement, etc). Les éléments de protection seront installés sur les parties de la piste le nécessitant.

Aucune modification n'est autorisée par les participants ou spectateurs de l'épreuve, seule l'association DDG63 peut intervenir sur le tracé du parcours.

SIGNALEURS :

Afin d'assurer la sécurité des participants, des spectateurs et pour le bon déroulement de l'évènement, des signaleurs avec un sifflet seront placés tout le long de la piste. Ils préviennent de l'arrivée d'un participant par un coup de sifflet. En cas de chute ou d'évènement nécessitant l'arrêt de la course, chaque signaleur dispose d'un drapeau rouge imposant aux participants de s'arrêter à leur niveau. Les signaleurs font remonter toutes informations importantes à la direction de course par un moyen de communication fourni par l'association DDG63.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE ET RECOMMANDÉ :

Matériel obligatoire :

Casque intégral homologué CE

Protection dorsale

Gants longs

Embouts de cintres

VTT en bon état de fonctionnement

Il est fortement recommandé de porter les protections suivantes :

Coudières

Genouillères

Un participant qui ne disposerait pas de ce matériel obligatoire pourra se voir interdire de prendre le départ de la course sans possibilité de remboursement des frais engagés.

Les caméras sont autorisées en reconnaissance, à condition d'être fixées sur la visière du casque de manière amovible. Les fixations permanentes en métal improvisées pour attacher la caméra au casque sont interdites, le ruban adhésif et le velcro sont autorisés. Les caméras sont interdites en compétition, que ce soit lors des manches de qualification ou de placement ou lors des manches finales.

INSCRIPTIONS :

Les participants à l'épreuve devront s'acquitter de la somme de 35€.

Les inscriptions sont ouvertes du 12 mai 2025 au 21 juin 2025.

Le nombre de participants maximum est fixé à 100.

L'inscription se fera par l'intermédiaire de Sport'n Connect , <https://www.sportsnconnect.com/>.

Toute demande d'annulation doit se faire par mail (contact.ddg63@gmail.com) au plus tard avant le 28 juin 2025 et pourra faire l'objet d'un remboursement, au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera possible.

PROGRAMME :**SAMEDI**

-14H00 -15h00 RETRAIT DES PLAQUES

-15H00 BRIEFING

-15H30 - 16h30 RECOS À PIED

-17H00 - 21H00 ESSAIE CHRONO AVEC NAVETTE

DIMANCHE

- 9H00 - 10H30 WARM UP

- 11H00 MANCHE DE QUALIFICATION

-13H45 1ERE MANCHE

-15H00 2EME MANCHE

-16H30 REMISE DES PRIX

LES HORAIRES SONT SUSCEPTIBLE DE CHANGER LÉGÈREMENT

SPECTATEURS :

Les spectateurs ne pourront pas traverser la piste ou les rubalises pour des questions de sécurité hors passage prévu à cet effet et autorisé par un signaleur.

Les spectateurs ne pourront pas stationner sur le parking pilote (voir annexe).

RESPONSABILITÉ :

Les participants sont conscients des risques inhérents à la pratique du VTT descente.

L'association DDG63 a souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve, mais se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages corporels.

Les participants doivent respecter le code de la route pour tous déplacements en dehors du tracé de la course.

DROIT À L'IMAGE :

Les participants autorisent l'organisation, ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation lors de l'événement L'Urban Déjantée de Volvic sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi.

MODIFICATION OU ANNULATION :

L'organisation de L'Urban Déjantée de Volvic se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier les horaires, ou d'arrêter la compétition à tout moment afin d'assurer la sécurité de tous. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents ou des spectateurs, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un remboursement.

ENGAGEMENT :

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à respecter l'ensemble des dispositions.

Tout participant devra également venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage. Toute transgression sera sanctionnée de mise hors course.

Annexe.

Tracé du parcours et plan général.

